ÉCHOS

UN BEAU QUATUOR

Il y a quelques jours, à Morbecque, quatre vieillards, amis d'enfance, et portant tous les quatre le nom de Charles, s'étant rencontrés dans le même estaminet, faisaient une partie de piquet.

L'âge réuni des quatre joueurs représentait le chiffre respectable de 310 ans.

POUR LES PERMISSIONNAIRES DE L'EST

Les trains de retour. — Les soldats qui doivent rentrer à Givet ou à Sedan, le 3 janvier à minuit, devront quitter Lille à 5 heures 40 du soir ou prendre le train de 6 heures 02, vià Orchies.

Les soldats qui doivent rentrer à Charleville et à Givet, le 4 janvier à midi, devront quitter Lille le matin à 7 heures 42 du matin et arriveront par train spécial à Givet à 1 heure 30 de l'après-midi.

Les soldats qui doivent rentrer dans l'après-midi du 4 janvier à Sedan, Verdun, Saint-Mihiel, Lérouville, devront également quitter Lille à 7 heures 42 du matin.

Les soldats qui doivent rentrer dans la soirée du 5 janvier à Charleville, Sedan, Verdun, devront quitter Lille par le train de 11 heures 42 du matin, pour arriver à destination avant 11 heures.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

La Commission départementale se réunira mercredi, à 2 heures 1/2, à la Préfecture du Nord.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

M. Grand, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir, pendant l'année 1909, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du Nord.

LA CHASSE AU FAISAN

Des démarches ont été faites au ministère de l'agriculture pour que la chasse au faisan soit fermée, dans le Nord et le Pas-de-Calais, le 22 janvier seulement.

Le ministre n'a pas accueilli ces propositions.

La chasse au faisan, comme les autres chasses, sera close chez nous le 10 janvier.

LOTERIE DES REPRÉSENTANTS DE PARIS

Avis. — La Préfecture du Nord nous communique l'avis suivant :

Des billets d'une loterie dite les Représentants de Paris, au capital de deux millions et mentionnant l'autorisation du ministre de l'Agriculture, ont été adressés à des particuliers dans divers départements. L'expéditeur annonçait en même temps au destinataire qu'il avait gagné au tirage du 20 décembre courant l'un des lots indiqués au dos du billet et consistant dans des automobiles Renault des Tri, cars Peugeot, des motocyclettes Werner, etc., et réclamait l'envoi, par retour du courrier, d'une somme d'argent variant entre cinquante et cent francs pour frais d'emballage et de transport.

Par une circulaire en date du 23 décembre courant, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'on se trouve en présence d'une véritable tentative d'escroquerie attendu qu'il s'agit d'une loterie purement imaginaire qui n'a pas été autorisée.

LA PETITE-FILLE D'UN MARÉCHAL

On lit dans la « Strassburger Zeitung » :

Dans la petite ville de Neuviller (Basse-Alsace) vient de mourir Mlle Kien, arrière-petite-fille du maréchal Clarke, duc de Feltre, qui fut ministre de la guerre de Napoléon Ier.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos que Clarke se retira, en 1816, dans ses terres d'Alsace, à Hunsbourg.

Mlle Kien laisse, paraît-il, d'intéressants souvenirs militaires, provenant de l'ancien maréchal de l'Empire. Rappelons que le maréchal Clarke, originaire de Landrecies, fut successivement gouverneur de Berlin et de Vienne avant de remplacer le maréchal Berthier au ministère de la guerre. Il conserva son portefeuille sous Louis XVIII jusqu'en 1816.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève de fileurs. — Trente fileurs et rattacheurs de l'établissement Valentin-Roussel, rue de la Paix, se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire.

Il ne reste plus que quelques centaines d'exemplaires de

L'ALMANACH DE LA CROIX DU NORD POUR 1909

Se hâter d'en demander si l'on ne veut pas s'exposer à s'en passer.

L'exemplaire : 0 fr. 10

Franco : 0 fr. 20

1 fr. 10 par quantités au-dessus de 50 exemplaires.

En vente à la librairie de la « Croix du Nord » 1, rue des Sept-Agaches, LILLE.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Audience du jeudi 31 décembre

Abus de confiance. — Fernand Delannoy, 16 ans, pupille de l'Assistance Publique, a été condamné par défaut, pour abus de confiance, à 4 mois de prison. Delannoy fait opposition au jugement. Le tribunal abaisse la peine à 3 mois.

Vol de légumes. — Nicolas Devillers, 47 ans, mineur ; Anna François, femme Bastien, ménagère, 39 ans ; Auguste Visticot, mineur, tous de Waziers, font opposition à un jugement du 30 mai 1907 qui les condamnait, les deux premiers à 40 jours, le troisième à 3 mois de prison pour vol de légumes à un de leurs voisins, M. Héroguez.

Visticot qui ne se présente pas est débouté de son opposition. La peine est maintenue, mais en ce qui concerne Dovillers et la femme François, la loi de sursis est accordée.

Vol de vêtements. — François Fauqueux est poursuivi pour vol de vêtements. 2 mois de prison.

Escroquerie. — François Paux, 28 ans, mineur à Auby, a tenté de se faire délivrer des secours et des médicaments par la Compagnie des Mines d'Aniche, en simulant une blessure.

Il affirmait s'être coupé au fond de la fosse avec une tôle tandis qu'il s'était, en réalité, coupé avec son rasoir.

Deux mois de prison avec sursis.

Outrages et rébellion. — Georges Dupont, marinier, se trouvant en état d'ivresse à Dorignies, insulta le brigadier des gardes Ledoux et se rebella quand ce dernier voulut l'appréhender. 2 mois de prison.

L'AFFAIRE MORIZOT

L'arrêt de la Cour d'appel

Voici le texte de l'arrêt que nous avons résumé et commenté il y a deux jours :

Attendu que, par son arrêt en date du 11 décembre 1907, la Cour a ordonné, avant dire droit sur le fond, que Girodet serait admis à prouver, en la forme ordinaire des enquêtes, devant M. le conseiller Fougères, à cet effet commis, que l'instituteur a, devant des élèves de 7 à 12 ans, en classe, à Viévigne, tenu des propos au nombre de neuf, qui sont de nature, les uns à porter la plus grave atteinte à la moralité des enfants et à leur patriotisme, les autres à blesser leurs convictions religieuses et celles de leurs parents, en violant la neutralité scolaire ;

Attendu qu'à la suite du déclinatoire de compétence pris par M. le préfet de la Côte-d'Or, le 6 mars 1908, et annulé par décision du tribunal des conflits, le 2 juin suivant, la Cour a, dans son second arrêt du 24 mars dernier, ramené à six le nombre des propos dont Girodet devait, par voie d'enquête, démontrer l'existence et le caractère, avant qu'il fût statué sur sa demande en dommages-intérêts ; que ces propos sont les suivants : 1° les soldats français sont des voyous et des lâches ; 2° les Allemands ont bien fait, en 1870, de tuer les enfants au berceau ; 3° ceux qui croient en Dieu sont des imbéciles ; 4° il ne faut pas se confesser au curé, mais à ceux à qui l'on a fait du tort; 5° le bon Dieu, c'est un porte-monnaie bien garni ; 6° il n'y a pas de différence entre l'homme et la vache, car... (ici une précision que le respect dû à nos lecteurs nous interdit de reproduire).

Attendu qu'en suite de ces deux arrêts, il a été procédé, les 23 et 24 juillet, aux enquête et contre-enquête ordonnées et que 26 témoins ont été diligentés, savoir 15 dans l'enquête et 11 dans la contre-enquête ;

Attendu qu'il résulte à l'évidence, des témoignages reçus à l'enquête, que les six propos reprochés à Morizot par Girodet et dont celui-ci avait offert la preuve, ont bien été prononcés en classe, par l'instituteur, devant des élèves des deux sexes ; que si ces propos ne sont pas rapportés par les enfants dans des termes absolument identiques, cela n'a rien qui doive surprendre, étant donné le long intervalle de temps qui a séparé le moment où ils ont été entendus par les élèves de celui où ils en ont déposé; mais que le sens exact de ces propos est fort clair et n'a pas varié dans ce qu'en ont fait connaître les enfants, lors des premières conversations qu'ils ont eues, à ce sujet, avec leurs parents, et dans leurs dépositions à l'enquête ; qu'à la vérité, il se rencontre une certaine imprécision dans les dates auxquelles les élèves de Morizot indiquent qu'ils ont entendu les propos, mais que ce fait ne peut donner lieu à une suspicion de mensonge contre les dépositions, car les enfants de cet âge, à moins de très rares exceptions, ne savent pas encore placer bien exactement les faits dans les divisions du calendrier ;

Attendu qu'aucun élément des dépositions des témoins ne révèle rien qui ressemble à une leçon apprise ou récitée de parti pris ni rien qui puisse faire craindre une inspiration ou une pression venant de qui que ce soit; qu'elles présentent un caractère fort net de bonne foi et de sincérité et qu'on doit bien les considérer comme reproduisant aussi fidèlement que possible ce qui s'est passé et que Morizot a dit à ses élèves et ce qui est resté dans la mémoire de ceux-ci;

Attendu qu'aucun des témoignages reçus à la contre-enquête, sur la demande de Morizot lui-même, ne vient affaiblir, expliquer autrement ou excuser la matérialité ni le sens des propos tenus par l'instituteur;

Attendu, bien au contraire, que les témoins diligentés par Morizot ont confirmé nettement, pour la plupart, les dépositions faites par ceux de l'enquête ; que si tous les enfants n'ont pas entendu tous les propos, cela s'explique d'abord par ce fait que plusieurs classes ont été manquées par quelques-uns d'entre eux, et aussi en raison du jeune âge des auditeurs, qui a causé des lacunes dans leur attention ; qu'en définitive, aucun témoignage des enfants entendus ou des parents n'est venu démentir les allégations des témoins qui affirment avoir eu connaissance des propos incriminés ;

Attendu que Morizot, d'ailleurs, ne proteste pas dans une certaine mesure contre l'accusation d'avoir prononcé ces phrases déplorables et qu'il se borne à chercher à atténuer sa faute, soit en disant que les enfants ont mal saisi sa pensée, soit en se défendant de toute mauvaise intention ; que, par exemple, il explique que s'il a traité les soldats français de lâches et de voyous, il ne s'adressait pas à l'armée de la République, mais à celle du premier Empire, ce qui n'est pas une excuse, car il ne devait pas oublier que la gloire de nos soldats n'est pas celle de tel ou tel régime, mais la gloire intangible de la patrie ;

Attendu que, dans ces conditions, il ne saurait y avoir de doute sur la matérialité des propos reprochés par Girodet à Morizot, non plus que sur leur sens, qui résulte surabondamment de leur simple énoncé; qu'ils sont essentiellement de nature soit à affaiblir chez les enfants le culte de notre armée nationale, le sentiment si nécessaire de l'amour de la patrie, soit à porter atteinte à des croyances qui doivent être respectées en vertu des principes de tolérance et de liberté de la pensée qui sont de l'essence même du régime démocratique, soit enfin, à troubler leur pudeur en attirant leur imagination vers des objets dont un éducateur digne de ce nom devrait veiller par un soin de tous les instants à la tenir écartée ;

Attendu que les insultes à l'armée, les attaques contre les croyances religieuses de ses élèves et de leurs parents et les allusions obscènes qui se trouvent dans les propos tenus dans sa classe par Morizot, devant les petits garçons et les petites filles qui la composaient, sont bien de nature à avoir causé sur ces jeunes esprits des impressions fâcheuses, dont les conséquences peuvent être déplorables et que le tort causé aux enfants apparaît comme certain ; que c'est donc à raison que Girodet vient en demander compte en ce qui concerne son enfant ; que de tels propos, d'ailleurs, même si l'on cherche à les atténuer dans une certaine mesure pour les apprécier à leur valeur exacte ne sauraient être considérés, ainsi que le déclare, en sa décision du 2 juin 1908, le tribunal des conflits, comme se rattachant à un titre quelconque à l'enseignement que l'instituteur a mission de donner à ses élèves ; que le premier est un outrage à l'armée, et le deuxième, l'apologie d'un fait qualifié crime par la loi ; qu'en termes grossiers et injurieux, les troisième, quatrième et cinquième sont la violation caractérisée de la neutralité scolaire et une grave atteinte au droit d'éducation des parents ; que tel qu'il est rapporté, le dernier semble n'être que l'expression d'une pensée obscène ;

Attendu que, de tous les éléments de la cause, il résulte à l'évidence, que Morizot, par les propos tenus devant ses élèves, a causé à ceux-ci un tort grave dont leurs parents sont bien fondés à demander réparation en vertu de l'article 1382 du Code civil ; que la demande introduite par Girodet contre l'instituteur Morizot doit donc être accueillie en principe et qu'il ne s'agit plus que d'apprécier le montant des dommages-intérêts qui seront alloués au père de famille ;

Attendu que, quelque graves que soient les torts de Morizot, il faut tenir compte des conditions dans lesquelles il résulte que Morizot, s'il est d'une valeur professionnelle discutable, n'a jamais donné lieu à un reproche sérieux, relativement à ses mœurs ni à sa conduite ; que, de plus, il a toujours renié et combattu les odieuses doctrines antimilitaristes, qui n'ont certainement pas inspiré ses propos contre les soldats français ; que, dans ces conditions, il convient de réduire le montant des dommages-intérêts qui vont être accordés à Girodet, à de justes proportions ;

Attendu que la demande faite aux conclusions de celui-ci, de la publication de l'arrêt à intervenir dans un certain nombre de journaux, ne saurait être accueillie, car son admission donnerait à cette décision un caractère pénal qu'elle ne doit pas comporter et serait incompatible avec l'intérêt d'ordre essentiellement privé que Girodet prétend poursuivre ;

Attendu que la partie qui succombe doit supporter les dépens, qui seront mis en entier à la charge de Morizot, au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts.

Par ces motifs, la Cour :

Déclare recevable et bien fondée la demande de Girodet, et y faisant droit,

Condamne Morizot à payer à celui-ci, à la signification du présent arrêt, la somme de deux cents francs à titre de dommages-intérêts ;

Le condamne en outre en tous les dépens de l'instance.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXÉVILLE-PAVILLON

Courrier Militaire

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. *La Ramée*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la 2e semaine suivante.

P. B. P. — Pour devenir officier dans l'active, il faut toujours s'engager et subir, après deux ans de grade de sous-officier, les examens d'une école de sous-officiers, — Saint-Maixent, Saumur, Versailles ou Vincennes, suivant l'*arme*. — Procurez-vous (0 fr. 75 chez M. Chapuis, 1, place des Tilleuls, Grenoble) le *Programme des écoles de sous-officiers*. Vous me récrirez ensuite en pleine connaissance de cause, pour les renseignements complémentaires.

M., La Forêt-de-Tessé. — Question non militaire. Pas de mon ressort. Regrets.

P. S., Beaulieu. — En se faisant naturaliser, il pourra accomplir son service dans l'armée française. — Il sera libéré de ses obligations en Italie, si la naturalisation est faite dans les règles. — Voir pour ceci le juge de paix qui renseignera et guidera complètement.

A. B., à E., Courville. — 1° On ne prend au peloton que des élèves-caporaux volontaires. — 2° Le *B. A. M.* (0 fr. 75 au journal) demande d'être préparé dans une Société, si possible. On doit se munir du *Manuel de préparation* (2 fr. chez Chapuis, (adresse ci-avant). — 3° Oui, le soldat qui a un gros appétit et trouve sa ration insuffisante, doit parler à son capitaine-commandant qui fera le nécessaire pour qu'un supplément lui soit octroyé.

Conscrit cambraisien. Un abonné de la « Croix ». — On n'ajourne qu'une fois. — Celui qui n'a pas au moins un poids de 50 kilos n'est pas pris au second examen.

L., rue de Cerisy, Amiens. — Demandez à M. Farsy, rue de Venise, Reims (A. P.), son *Carnet du soldat et du marin*. — Tous les textes que vous cherchez s'y trouvent. — Aucune distinction n'est à faire entre les soldats des différentes *armes*.

G., rue de Beuvron, Clamecy. — Veuillez, une bonne fois, lire l'*Avis*, en tête du *Courrier*, au sujet des « réponses directes ». — Pour le génie, avoir 1m,66. Pas de poids exigé. Etre vigoureux et avoir une profession utilisable dans cette *arme* spéciale.

L. V., n° 130. — 1° En s'engageant pour quatre ans, au 144e, on aura 100 fr. de *prime* ; 200 fr., pour cinq ans ; la *haute paye* à partir de la troisième année. — 2° Avec 1m,60 et 62 kilos de poids, on peut être accepté à l'engagement à 18 ans, si on n'a aucune tare physiologique. — 3° 0m,80 de tour de poitrine. C'est juste. Il faudrait avoir 0m,82 à 18 ans.

V. D., à Dreux. — 1° Toutes les campagnes comptent pour améliorer la retraite. — 2° Accroissement annuel. Avant quinze ans (retraite proportionnelle), 32 francs pour un sergent. — Après (pension de retraite), 15 fr. — 3° Maximum de la retraite proportionnelle (quinze ans de service et 10 campagnes), 800 francs pour le sergent. — 4° On peut demander à devancer son tour colonial, en ayant un permutant. — 5° On a une haute-paye dès le commencement de sa troisième année. — Troupes coloniale. Caporal : 0 fr. 80 ; sous-officier : 1 fr. 20.

H., rue Michel-Ange. — 1° Si la famille est sans ressources, le fils pourra demander, pour ses parents malades l'*indemnité de soutien de famille*. Voir, dès maintenant, à la mairie, pour la demande et le dossier à fournir. — 2° Relevé des contributions certifié par le percepteur. Etat de position de famille établi par le maire.

Valence. — Il faut toujours faire viser son *livret* par la gendarmerie. — Aucune peine pour le *réformé numéro 2* qui, en fait, n'a plus aucune obligation militaire (s'il a subi la révision avec sa classe, toutefois). Préciser.

J. O., fosse aux Chênes, Roubaix. — Voir au recrutement pour connaître ses chances d'affectation à la cavalerie. — Le droit de choisir (sur la liste établie au recrutement et d'après son classement) le corps où l'on voudrait servir, subsiste pour celui qui a acquis le B. A. M. dans de bonnes conditions. — Brochure au journal : 0 fr. 75. Manuels chez Chapuis, à Grenoble (Voir plus haut). — Programmes d'examens spéciaux chez Berger-Levrault, à Nancy.

L. M. C., à D. — Pour un jeune homme qui veut se préparer, avant son engagement, aux exercices et aux théories du régiment, je ne saurais assez recommander le *Livre du Gradé* (2 fr. 60, M. Chapuis, place des Tilleuls, Grenoble), sorte de petite encyclopédie militaire, très bien présentée et utile aux futurs caporaux et sergents.

Répondu directement. — A. G., La Poujade (Dordogne). — Grand séminaire, Carentan. — J. A. de T., La Canourgue (Lozère). — G. M., faubourg du Temple, Paris, Xe. — J. F., rue des B., Bayeux. — D., Terre-Blanche, Hérimoncourt. — L. Bio, Gramat (Lot). — R. E., Léhon, près Dinan (C.-du-N.). — F. L. fils, St-Mars-d'Egrenne. — P., St-Martin-des-Champs. — B., maison St-A., Enghien. — G., P. T. T., Blanquefort. — E. F., aux Planches (Jura).

L. R.

PORT DE DUNKERQUE

ENTREES du 31 décembre

Rotterdam, vap. fr. Am. Lhermite, 86, dm.
Boston, vap. ang. Humber, 97, haricots.
La Pallice, vap. fr. Président-Le-Roy-Lallier, 820, dm.

du 1er janvier

Calais, sl. ang. Lord Beresford, 65, lège.
Aiguillon, g. fr. Concorde, 91, orge.

du 2 janvier

Melbourne, sl. ang. Langton Grange, 3828, dm.
Bahia-Blanca, st. all. Bahia, 3106, dm.
New-York vià Havre, st. fr. Californie, 3304, dm.
Riga, vap. suéd. Sigyn, 1215, dm.
Shields, vap. ang. Bride, 900, pour la démolition.
Fowey, vap. fr. Wistreham, 99, kaolin.

SORTIES du 31 décembre

Nantes, vap. fr. Penfeld, 481, dm.
Copenhague, vap. dan. Adolph. Andersen, 414, dm.

du 1er janvier

Ipswich, sl. ang. Leading Light, 95, phosphate.
Hull, vap. ang. Hero, 331, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Londres 30, st. ang. City of Calcutta (suivra pour Dunkerque)	Calcutta
Havre 31, st. fr. Am. Troude	B-Ayres
Adelaïde 31, st. ang. Sussex (y chargera pour Dunkerque)	Londres
Iquique 28, 4-m. fr. Marthe	Tyne
Port Tampa 30, st. ang. Presham (y chargera pour Dunkerque)	B-Ayres

DEPARTS :	ALLANT A :
Calcutta 29, st. ang. City of Edinburg (Londres et Dunkerque)	
Rosario 25, st. ang. Bramhan	Las Palmas p. o.
Riga 27, st. Dora	Dunkerque
Riga 27, vap. Beira	id
Shields 30, 4-m. fr. Valparaiso	Valparaiso
Melbourne, st. ang. Kasenga	Dunkerque

PASSAGES. — Port Saïd 24, st. ang. Yang Tse, Australie à Dunkerque et Londres.

Port Saïd 31, st. City of Athens, Bombay à Dunkerque.

Gibraltar 31, st. ang. Calcutta Fulwell, Calcutta à Boulogne.

JEU DE DAMES

Problème 403, par BALÉDENT

Noirs : 13 pions

Blancs : 13 pions

Les Blancs commencent et gagnent

Ce problème de G. Balédent, à Amiens, est construit avec l'idée du coup de Wyllie sur le côté gauche du damier (*Gazette du Jeu de Dames*, n° 5, mai 1886).

Wyllie, le plus fort joueur de dames de l'Angleterre, a exécuté, en jouant dans une partie de dames à la Française, un coup de ce genre sur la droite du damier (Voir : *Croix du Nord*, Jeu anglais, n° 1, 9. 11. 07, pour le problème de Wyllie, et *Croix du Nord*, n° 271, 14. 9. 07, pour un problème de Boutigny, exécuté avec l'idée du coup de Wyllie sur la droite du Damier).

Problème 404, par BERNA

Noirs : 8 pions, 2 dames

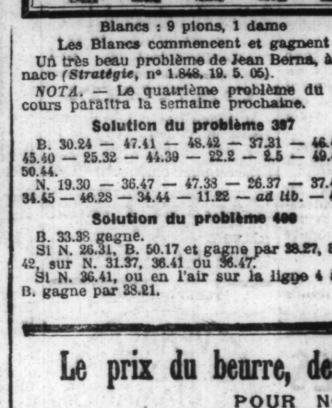

Blancs : 9 pions, 1 dame

Les Blancs commencent et gagnent

Un très beau problème de Jean Berna, à Monaco (*Stratégie*, n° 1.848, 19. 5. 05).

NOTA. — Le quatrième problème du concours paraîtra la semaine prochaine.

Solution du problème 397

B. 30.24 — 47.41 — 48.42 — 37.31 — 46.41 — 45.40 — 25.32 — 44.39 — 22.2 — 2.5 — 49.40 — 50.44.

N. 19.30 — 36.47 — 47.38 — 26.37 — 37.46 — 34.45 — 46.28 — 34.44 — 11.22 — *ad lib.* — 45.34.

Solution du problème 400

B. 33.38 gagne.

Si N. 26.31, B. 50.17 et gagne par 38.27, 32 ou 42, sur N. 31.37, 36.41 ou 36.47.

Si N. 36.41, ou en l'air sur la ligne 4 à 36, B. gagne par 38.21.

Si N. 36.47, B. gagne également de suite par 50.17.

Si N. 36.4, qui est le coup juste, B. 38.16 (empêchant 26.31, à cause de 50.22, et forçant par suite 4.36), 50.17 (forçant 26.31 ou 36.4) ; sur N. 26.31, B. 16.38 gagne comme plus haut ; sur N. 36.4, B. 16.49, coup d'attente (car N. 4.36 forcé) et 49.27 gagne.

FÉDÉRATION DES DAMISTES

Voici quelle était, en octobre dernier, la liste des sociétés de Damistes français, constituées en union d'association, conformément à l'article 2 de la loi du 1er juillet 1901, sous le nom de Fédération des Damistes français.

1° Le Damier lyonnais, F.-J. Boizé, président, siège à Lyon, place du Pont, grande Brasserie de la Guillotière ;

2° Le Damier grenoblois, H. Laurent, président ... nemann, président, siège à Romans (Drôme), grand Café de Marseille, place d'Armes ;

3° Le Damier grenoblois, H. Laurent, président, siège à Grenoble, rue Vicat ;

4° Le Damier rouennais, E. Lieubray, président, siège à Rouen, 12, quai Saint-Sever.

5° Le Damier l'Islois-Venaissin, Séguret, président, siège à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), grand Café glacier ;

6° Le Damier niçois, A. Baud, président, siège à Nice, 10, Boulevard Mac-Mahon.

Quant au siège de la Fédération, il était fixé à Paris, 37, boulevard Saint-Martin.

EN MARGE DES MATH

Deuxième récréation

La première récréation célébrait algébriquement les mérites du vin Mariani ; dans la deuxième, nous démontrerons qu'un mathématicien n'a jamais été soldat.

Car supposé qu'il l'ait été, on aurait :

$$\text{Mathématicien} = Ex\text{-soldat}$$

et, comme sans conteste

$$\text{Mathématicien} = \theta x$$

(θ, lettre grecque, nommée *thêta*, d'un usage continuel dans les calculs mathématiques, pour désigner un angle, un temps, etc)

On en conclut :

$$Ex\text{-soldat} = \theta x$$

D'où, en divisant de part et d'autre par Ex,

$$\text{Soldat} = \frac{\theta}{E}$$

Ce qui est faux, vu qu'un soldat n'a jamais la tête assurée (*thêta* sur *E*), même en temps de paix !

VERMIFUGE INCOMPARABLE Chasse tous les Vers Guérit les Convulsions
SIROP Souverain PIVOT
Phie PUY, Grenoble, envoie Traité sur les Vers
2 flacons fco contre mandat-poste de 4 fr. 50
Dépôts : à Lille, Pharmacies de France, Gobert, Collardet, Danjou ; à Roubaix, Wattrelos ; à Calais, Veniez ; à Arras, Bonnefoy.

Le MEILLEUR CAFÉ *est le CAFÉ FIN de la MAISON* **WATERLOT-LAMBELIN**
Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE
René CARTON, successeur.

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste
Hernies (guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.
Varicocèle, - Hydrocèle, - Difformités
Radicalement guéries par procédés spéciaux.
Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, en son institut, 79, rue de l'Institut, à JUMET-Heigne, près de Charleroi (Belgique).
Sœurs de Charité. — Aumôniers

C'EST LA MÊME CHOSE !
Voilà ce que certains cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de
Banyuls-Trilles
disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit
EH BIEN, NON :
ce n'est pas la même chose,
attendu que le **BANYULS-TRILLES** est un **véritable apéritif recommandé** par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un **vieux et excellent vin pur** et le **meilleur quinquina**, tandis que ce qu'on leur sert à la place...???
Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le **BANYULS-TRILLES** et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
	le kilo	le mille Normle Picardle	les 100 kilos
Paris, 30 décembre...... (pour comparaison)	Normandie.. 3,00 4,00 Bretagne..... 2,80 3,50 Touraine..... 2,90 3,54 Nord et Est. 2,90 3,40	extra 190 194 190 198 choix 125 146 135 140 ordres »»» »»» »»» »»»	Midi.......... 60,»» 80,»» Hollande...... 12,»» 15,»» Rondes....... 10,»» 12,»» Rouges s... 10,»» 12,»
Lille, 30 décembre...	3,20 à 3,40 le kilo	18,»» à 20,»» le cent	7,50 à 9,»» les 100 k.
Aire, 23 décembre	2,70 à 3,10 le kilo	3,50 à 4,»» le quart.	6,»» à 9,»» —
Armentières, 28 déc...	3,50 à »,»» le kilo	15,00 à »»,»» le cent.	10,»» à »»,»» le 100 k.
Avesnes, 24 décemb....	1,60 à 1,70 —	3,50 à 3,75 le quart	»»,»» à »»,»» —
Bailleul, 29 décemb.	1,70 à »,»» la livre	18,50 à »»,»» le cent	7,50 à »»,»» —
Bergues, 28 décemb.	3,36 à 3,80 le kilo	4,80 à »»,»» le quart	6,62 à »»,»» les 100 k.
Bourbourg, 15 décemb	3,»» à 3,50 —	4,»» à 4,50 —	7,»» à 10,»» —
Courtrai, 28 décemb..	3,30 à »,»» le kilo	4,15 à »»,»» le quart	5,75 à »»,»» les 100 k.
Cassel, 24 décemb...	1,30 à 1,50 la livre	3,50 à 3,75 le quart	»»,»» à »»,»» —
Cambrai, 26 déc.........	1,45 à 1,70 la livre	3,90 à 5,»» le quart	6,»» à 10,»» les 100 k.
Cysoing, 29 décemb...	1,50 à »,»» la livre	4,50 à »» »» le quart	7,»» à »»,»» —
Douai, 2 janvier	1,50 à 1,80 la livre	4,40 à 5,10 le quart	0,10 à »,»» le kilo
Estaires, 10 décembre.	1,40 à 1,60 —	3,50 à 4,»» —	6,»» à 10,50 les 100
Etrœungt, 24 déc....	1,40 à 1,45 la livre	3,»» à 3,50 le quart	»»,»» à »»,»» —
Fourmies, 18 déc....	1,50 à 1,60 —	4,80 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —
Haubourdin, 26 déc....	3,80 à »,»» le kilo	2,25 à »»,»» le 1/2 q.	»»,»» à »»,»» —
Hazebrouck, 28 déc....	1,40 à 1,55 la livre	3,75 à 4,25 le quart	»»,»» à »»,»» —
Hirson, 7 décemb.........	1,30 à 1,50 —	4,70 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —
La Bassée, 8 décemb.	1,70 à 1,90 —	4,90 »»,»» le quart.	10,50 à »»,»» —
Landrecies, 19 déc....	1,50 à 1,60 la livre	3,»» à 3,25 le quart	»»,»» à »»,»» —
Lannoy, 19 décemb....	1,60 à 1,70 —	3,55 à 3,65 —	»»,»» à »»,»» —
Le Cateau, 5 déc........	1,80 à 1,90 —	5,20 à 5,85 —	—
Merville, 9 décemb....	1,70 à »,»» —	5,»» à »»,»» —	3,75 à 8,»» —
Ors, 22 décembre...	1,50 à 1,60 —	3,»» à 3,30 —	»»,»» à »»,»» —
Seclin, 28 décembre...	1,45 à 1,55 la livre	3,90 à 4,55 le quart	0,10 à »,»» le kilo.
Solesmes, 26 déc.......	1,70 à »,»» —	3,90 à »»,»» —	8,»» à 10,»» les 100 k.
Somain, 24 décemb..	1,70 à 1,80 —	1,95 à 2,10 le 1/2 q.	»»,»» à »»,»» —
Valenciennes, 26 déc..	1,60 à 1,70 la livre	4,55 à »»,»» le quart	»»,»» à »»,»» —
Wasquehal, 18 décem	1,80 à »,»» —	2,40 à »»,»» —	»»,»» à »»,»» —

FEUILLETON N° 15

Kerdélec doit... Kerdélec veut!

par ***M. AIGUEPERSE***

Roger, par sa joie folle, prouvait, du reste, cette nécessité. Exubérant écolier, plein de force, de santé, il avait aimé Saint-Gildas, parce qu'aux heures de récréation il pouvait, en toute liberté, s'y livrer à des exercices violents. Jeune homme, la solitude de ce bourg lui semblait lourde, et Paris, le bruit, le mouvement, l'école militaire, le cliquetis du sabre, le scintillement de l'épaulette lui produisaient l'effet d'un verre de champagne sur un cerveau d'enfant.

Quant à Eined, elle avait tour à tour des accès de gaieté et des crises de larmes. Le voyage, l'inconnu captivaient sa nature ardente et vive ; mais le départ sans espoir de retour la désolait. Elle aimait tant « Men-Hiol », les pêcheurs, la liberté absolue de la campagne ! Surtout, elle aimait tant la mer !

Elle l'avait vue bleue, tranquille, charmeuse ; elle avait entendu ses douces mélodies pendant les nuits étoilées, romance sans paroles, aux notes insaisissables, que Mendelssohn n'a jamais égalées. Elle avait entendu le grondement formidable de ses flots, véritable concert de géants en fureur. Et jamais elle ne s'était lassée de l'entendre... Même à présent, que le moment du départ approchait, elle lui découvrait encore de nouveaux charmes. Pour se griser, pour s'imprégner de l'Océan, suivant son expression, elle passait, comme lors de son arrivée, des journées entières sur la falaise, entre Miss Atton, un peu somnolente, et Conan dont le chagrin, plus profond que le sien, était aussi moins expansif.

Certes ! l'Ecole Polytechnique, le travail attiraient le jeune homme. La réalité dépassait tout ce qu'il avait autrefois rêvé dans ses creux de rochers, en gardant les vaches de M. Querreur ; confiant en lui-même, sans aucune fatuité toutefois, il savait maintenant que « l'enfant de misère », trop débile pour les travaux des champs, allait, par le labeur de l'intelligence, arriver à une situation brillante et sûre... Mais la vision d'Ecole, de travail, n'empêchait pas le regret, un regret intense, poignant, à l'idée de quitter ce sol breton, le sien ! qu'il avait pourtant, jusqu'à la rencontre d'Eined, arrosé bien souvent de larmes ; l'Océan dépositaire inviolable de toutes ses confidences ; sa mère, enfin, dont le cœur s'amollissait sous l'orgueil des succès répétés de son fils.

Pauvre Conan ! Quand il voyait Yvonne s'essuyer les yeux à la dérobée, ou qu'il sentait ses lèvres lui donner un baiser, avec une tendresse ignorée jusqu'alors, il quittait précipitamment la chaumière, s'en allait au hasard dans les petits chemins creux, essayant d'endormir sa souffrance par la fatigue d'une marche rapide... Et la « fatigue » venait vite, plus vite qu'il ne l'eût voulu, car il constatait une fois de plus sa faiblesse. Oppressé, couvert de sueur, le regard fiévreux, il rentrait lentement à « Men-Hiol » ; ou, c'était le plus fréquent, allait, à force d'énergie, rejoindre Eined, non loin du sémaphore, dans un endroit qu'affectionnait particulièrement la jeune fille, pour la vue merveilleuse dont on y jouissait.

Dès que Conan arrivait ainsi, les yeux cernés, la démarche languissante, Eined savait de quelle façon il avait employé ses heures d'absence, et moitié taquine, moitié sérieuse, elle se mettait à le gourmander sans relâche.

VII

— Mon pauvre peuplier, lui disait-elle (car il ne s'agissait plus de «Petit-Poucet» maintenant : durant ces deux ans, Conan avait étonnamment grandi, tout en gardant son effrayante maigreur), si tu entres à l'Ecole avec cette mine lugubre et cet air exténué, les élèves te donneront vite le surnom de « Croquemort ». Allons, courage, voyons ! Tu ne perds pas pour toujours ta Bretagne, ta mère Yvonne et ta mer aux flots bleus. Nous reviendrons aux *vacances prochaines* ; je le demanderai à père Donc, vis d'espoir, et lève le front bien haut, comme un « de Kerdélec ». Tu connais maintenant la devise de ta famille, puisque tu es allé la dénicher aux archives de Saint-Brieuc : « de Kerdélec doit... de Kerdélec veut ». Eh bien ! puisque tu « dois » partir, aie la « volonté » de ne pas t'émouvoir comme une femme, comme moi, pauvre sotte, qui embrasse les rochers, les algues, même les moules et les berniques. T'imagines-tu que lorsque les nobles barons, tes ancêtres, allaient aux croisades, ou couraient sus aux Anglais, ils prenaient des figures de trépassés en quittant manoir et châtelaine ? Non, certes ! Ils se redressaient fièrement. Fais de même, mon peuplier, et songe que tu as plus de chance qu'eux tous, puisque ta dame te suit.

Et Conan, souriant alors à sa « dame », se sentait courageux, jusqu'à ce qu'il revît le lendemain, la petite chaumière de Kerfago et les yeux rougis d'Yvonne Kerdélec.

Au milieu des préparatifs mélangés d'espérances, de regrets et de tristesses, les semaines s'écoulaient... Elles s'écoulaient si bien, qu'un soir, Eined, au retour d'une promenade avec Miss Atton, Roger et Conan, s'arrêta tout à coup sur le seuil de la porte du jardin, en murmurant d'une voix basse et émue :

— Mon pauvre cher « Men-Hiol » ! Dans quatre jours, ce sera l'adieu... L'adieu !... Et je t'aime tant !...

Roger éclata de rire.

— Voilà Eined sentimentale ! Or, moi qui la connais, je parierais, voyons, ma bicyclette, et Dieu sait si j'y tiens ! que, dans un mois, Paris aura fait oublier le pauvre cher « Men-Hiol » tant aimé.

Sans répondre, Eined regarda tour à tour la villa empourprée par les rayons du soleil couchant, le jardin aux pelouses desséchées, les tamaris qui lui avaient si souvent prêté leur ombre et leur fraîcheur, et dont le vent du large agitait violemment, à cette heure, le feuillage léger, enfin, la mer, sur laquelle se poursuivaient, avec un bruit doux et régulier, des petites vagues à la crête neigeuse.

— J'ai été trop heureuse à « Men-Hiol » ! dit-elle alors, tandis que deux grosses larmes roulaient sur ses joues ; pense ce que tu voudras, Roger. Je sais, moi, que je ne l'oublierai jamais, jamais... Toi, non plus, n'est-ce pas, Conan ?

— Jamais ! répondit le jeune homme, comme un écho fidèle.

Les tintements répétés d'une petite cloche, auxquels vint se joindre la voix du colonel, interrompit net la conversation.

— Arrivez donc, les enfants, criait de loin M. Martelly ; que pensez-vous de vous amuser là-bas ? On a déjà sonné deux fois le dîner.

Puis, voyant miss Atton refermer la porte d'entrée, il demanda à Eined, qui, tout essoufflée d'une course rapide, se jetait à son cou :

— Ta mère s'est arrêtée en route ?

— Mère n'est pas venue nous rejoindre ; elle se sentait un peu lasse aujourd'hui, devait écrire, faire encore je ne sais quoi.

Elle m'avait dit au départ : « Si, à trois heures, je ne suis pas à la plage du télégraphe, allez sans moi à Arzon ». Nous l'avons attendue, malgré cela, jusqu'à trois heures et demie ; puis, comme elle n'arrivait pas, nous sommes partis, Roger et moi, à grandes enjambées, pour ne pas nous mettre en retard, tandis que miss Atton tenait compagnie à Conan et vice versa... Et toi, père, es-tu sorti ?

— Oui. J'arrive de Sarzeau : mais je m'étonne que ta mère, si exacte d'habitude, ne soit pas là. Va voir dans sa chambre, fillette ; je suis à peu près certain que la correspondance et les emballages ne lui ont pas fait oublier l'heure. Quelqu'un doit la retenir au bourg...

Eined n'écouta pas cette dernière phrase. Elle montait déjà quatre à quatre les escaliers conduisant au premier étage, et, bientôt, le bruit sec de ses petits talons résonna sur le parquet ciré du corridor ; puis, un cri, un de ces cris terribles, dont l'oreille garde toujours quelque chose de sinistre, retentit dans la villa, faisant accourir près de la jeune fille le colonel, Roger, Conan, miss Atton et tous les domestiques.

La chambre de Mme Martelly était grande ouverte. Au milieu des caisses, des paquets, seuls restaient intacts encore dans cette pièce très vaste, le lit surmonté d'un Christ d'ivoire, une table poussée vers la fenêtre, et, devant cette table, un fauteuil dans lequel Mme Martelly, qu'Eined entourait de ses bras et couvrait de baisers fous, était assise, les mains jointes, la tête inclinée, paraissant dormir... Elle dormait, en effet, le sommeil dont on ne se réveille point ici-bas...

La mort l'avait prise tandis qu'elle écrivait. Le buvard, la feuille de papier couverte d'une écriture serrée, le porte-plume posé sur l'encrier, à cette minute de faiblesse ou de recueillement suprême l'attestaient. La mort l'avait prise aussi sans souffrance, car le corps gardait, dans son affaissement, une attitude tranquille, et le visage apparaissait d'une beauté surhumaine dans sa pâleur de lis.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille